

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris La Défense, le 30 septembre 2026

Contrôle technique des deux-roues : la FNA et le SNCTA veulent des règles plus adaptées au terrain

Motos, scooters, cyclomoteurs, véhicules à trois roues et certains quadricycles : après plusieurs réunions de travail consacrées au contrôle technique des véhicules de catégorie L, la FNA et le SNCTA dressent un premier bilan positif du dialogue engagé avec l'administration. Plusieurs propositions issues de l'expérience des contrôleurs ont déjà été reprises dans les échanges. Une concertation que les deux organisations souhaitent désormais inscrire dans la durée.

Le 22 septembre 2026, la FNA et le SNCTA (Syndicat National du Contrôle Technique Automobile), qui représentent les artisans du contrôle technique, ont rencontré Catherine Blot, Cheffe du département du contrôle technique des véhicules et des affaires transversales, ainsi que ses équipes du ministère de la Transition écologique. Cette rencontre s'inscrit dans un travail mené depuis plusieurs années avec l'administration sur le contrôle technique des véhicules.

Les premiers enseignements du bilan de l'UTAC-OTC

Le premier bilan publié en avril 2026 par l'UTAC-OTC sur le contrôle technique des véhicules de catégorie L permet désormais de disposer d'un premier retour sur les contrôles effectués depuis la mise en place du dispositif le 15 avril 2024. Ce bilan a été rendu possible par la mobilisation de la profession et la réalisation des contrôles techniques sur le terrain.

Plus de 2 millions de contrôles ont ainsi été réalisés entre 2024 et 2025 sur un parc de véhicules contrôlés âgé de 17,2 ans. En 2025, 47,8 % des contrôles de motocycles à deux roues ont fait apparaître au moins une défaillance, soit près d'un contrôle sur deux. Ces chiffres regroupent toutefois l'ensemble des niveaux de défaillance, y compris les défaillances mineures. Ils ne signifient donc pas qu'un véhicule sur deux est dangereux ou immobilisé. Ils montrent en revanche que le contrôle permet régulièrement d'identifier et de signaler au propriétaire des points à surveiller, à corriger ou à réparer. Les motos représentent 74% du parc contrôlé avec par ordre de décroissance des défaillances relevées sur le châssis, le freinage, les feux ou encore les pneumatiques.

La FNA et le SNCTA demandent des évolutions de la méthodologie de contrôle et des défaillances applicables aux véhicules de catégorie L, directement inspirées de la pratique des centres.

Après 18 mois de pratique dans les centres, les deux organisations ont demandé des évolutions des instructions techniques qui guident et encadrent la méthodologie de contrôle et les défaillances relevées pour tenir compte des remontées des professionnels.



« Les remontées du terrain sont essentielles pour faire évoluer le contrôle technique de manière pragmatique. Notre objectif est de porter auprès des pouvoirs publics des propositions qui répondent aux enjeux de sécurité routière tout en restant adaptées aux réalités quotidiennes des centres », souligne Bertrand Billaud, Président de la branche contrôle technique de la FNA.

Parmi la cinquantaine de propositions soumises, figurent par exemple la création de nouvelles défaillances mineures dans les instructions techniques :

- Ajout d'un niveau de défaillance mineure pour l'usure du pneumatique ou pour la rotule de suspension,
- Ajout d'un point de contrôle de la bécquille, des poignées et repose-pieds.

L'objectif est de mieux distinguer une altération légère, qui doit être portée à la connaissance du propriétaire, d'une défaillance plus importante. Le contrôle technique joue ainsi un rôle préventif : en identifiant suffisamment tôt certains défauts ou points à surveiller, il peut permettre au propriétaire d'anticiper l'entretien de son véhicule et certaines réparations qui pourraient s'avérer coûteuses. L'objectif n'est pas de réduire les exigences du contrôle technique, mais de disposer d'une grille plus précise, cohérente et adaptée aux réalités du terrain.

Un dialogue renforcé avec les organisations professionnelles

Dans le prolongement de ces échanges avec l'Administration, les deux organisations saluent la mise en place de groupes de travail techniques tous les six mois. Ces rendez-vous permettront de poursuivre la concertation, de faire remonter régulièrement les difficultés constatées dans les centres, de formuler des propositions d'évolutions et de les examiner avec les pouvoirs publics.

Pour la FNA et le SNCTA, cette méthode est essentielle : des règles efficaces doivent répondre aux objectifs de sécurité routière tout en restant claires, proportionnées et applicables dans les conditions réelles du métier.

Dans cette démarche, les centres de contrôle technique sont invités à faire remonter à la FNA leurs observations, difficultés rencontrées sur le terrain et propositions d'évolution. Ces contributions permettront de nourrir les travaux menés avec le SNCTA et les pouvoirs publics et de construire des positions au plus près des réalités du métier.

À propos de la FNA

La FNA est l'organisation professionnelle représentative des Entrepreneurs Artisans de l'automobile depuis 1921. Elle regroupe l'ensemble des métiers en lien avec les services de l'automobile, un secteur qui compte plus de 170 000 entreprises et 421 000 salariés.
